

## Règlement communal temporaire de circulation

### *Route barrée – Grand-Rue à Eischen*

En raison de la réalisation de tranchées dans la Grand-Rue à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 30 avril 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du jeudi, 2 mai 2024, à partir de 8h00, jusqu'au plus tard le vendredi, 3 mai 2024, toute circulation est interdite (sauf riverains) dans la Grand-Rue, sur le tronçon limité depuis l'intersection avec la rue Clees jusqu'à la hauteur de la maison sise 36, Grand-Rue.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 30 avril 2024  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire  
(s.) Paul Reiser

Le Bourgmestre  
(s.) Serge Hoffmann